

DÉLIBÉRATION n° **2024-003** de la séance du **19/03/2024**

OBJET : Titres-restaurant – Uniformisation de la participation employeur du Centre de Gestion de Loire-Atlantique

L'an deux mille vingt quatre, le mardi dix-neuf mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Vue, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.
Nombre de présents : 14 Nombre de voix : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Jean-Pierre AUDELIN, Gaëlle ROUGERON ;
Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
- Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- Mme Anne-Marie CORDIER avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Nicolas CRIAUD, Emmanuel RIVERY, Claude CAUDAL, Christelle BRAUD, Alain VEY, Edith MARGUIN, Xavier BONNET, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée, Innovations sociales,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général.

À l'unanimité, Mme Nadège PLACÉ a été désignée secrétaire de séance.

Titres-restaurant – Uniformisation de la participation employeur du Centre de Gestion de Loire-Atlantique

EXPOSÉ

Par délibération du 24 janvier 2012, le Centre de Gestion a mis en place des titres-restaurant pour l'ensemble de ses agents.

Le titre-restaurant est en partie financé par l'employeur, la contribution patronale au financement des titres-restaurant bénéficiant de l'exonération des cotisations de sécurité sociale sous deux conditions cumulatives :

- Elle doit se situer entre 50% et 60% de la valeur globale du titre-restaurant ;
- Elle ne doit pas dépasser la limite d'exonération fixée depuis le 1er janvier 2024 à 7,18 €.

Actuellement au Centre de Gestion de Loire-Atlantique, la participation employeur aux titres-restaurant est d'une valeur faciale de 8 € et s'opère selon deux taux distincts, déterminés par l'indice majoré détenu par chaque agent :

- 57 % (soit 4,56 €) pour les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 466 ;
- 52 % (soit 4,16 €) pour les agents dont l'indice majoré est supérieur à 466.

Afin de simplifier la gestion des titres-restaurant, et au regard du faible écart en numéraire entre les deux taux de participation, il est proposé d'adopter un taux unique de participation employeur aux titres-restaurant, fixé à 57 % (soit 4,56 €) pour l'ensemble des agents du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

Cette modification emporte une incidence budgétaire annuelle de 2 400 €.

DÉLIBÉRÉ

VU la délibération du Conseil d'Administration n°12-005, en date du 24 janvier 2012, instituant à compter du 1er mars 2012 des titres restaurant à l'ensemble du personnel du Centre de Gestion,

VU la délibération du Conseil d'Administration n°13-020, en date du 2 juillet 2013,

VU la délibération du Conseil d'Administration n°14-002, en date du 20 janvier 2014, modifiant la délibération du 2 juillet 2013,

VU l'avis favorable du comité social territorial en date du 16 février 2024,

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 23 voix pour :

- **Décide** de fixer à 57 % le taux de contribution patronale au financement des titres restaurant à compter du 1er avril 2024.

Pour extrait conforme,
Le président,



Philip SQUELARD